



## **Cahier des charges**

**du projet de recherche B8 : Compétences des professionnels dans le domaine sanitaire et social qui sont nécessaires pour le contact avec les proches aidants**

**dans le cadre des programmes de promotion « Offres visant à décharger les proches aidants » et « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé »**

**Volet 1 : Bases de connaissances**

**Office fédéral de la santé publique**

Berne, le 18 avril 2018

## Contenu

1	Abréviations .....	3
2	Introduction et but du document .....	3
3	Contexte et description de l'objet du marché .....	4
3.1	Contexte (situation présente) .....	4
3.2	Documents de référence et aides .....	4
3.3	Terminologie .....	5
4	Objet, objectifs, utilité et questions au centre du mandat .....	6
5	Prestations .....	8
5.1	Aperçu des prestations .....	8
5.2	Prestation de base .....	8
5.3	Options .....	8
6	Durée du mandat .....	8
7	Coûts à inclure dans le prix et conditions de paiement .....	9
7.1	Coûts à inclure dans le prix .....	9
7.2	Conditions de paiement .....	9
7.3	Rémunération prévue pour les offres/la présentation .....	9
7.4	Validité de l'offre .....	9
8	Exigences et critères d'évaluation .....	9
8.1	Critères d'évaluation .....	9
8.2	Attribution des points .....	10
9	Présentation des soumissionnaires .....	10
9.1	Informations de base .....	10
9.2	Déroulement de la présentation des soumissionnaires .....	10
9.3	Exigences liées à la présentation par les soumissionnaires .....	11
9.4	Évaluation de la présentation .....	11
10	Exigences liées à la structure et au contenu de l'offre .....	11
10.1	Généralités .....	11
10.2	Structure de l'offre .....	11
11	Langue des documents d'appel d'offres et langue des offres .....	12
12	Sous-traitance .....	12
13	Publication des résultats .....	12
14	Calendrier / étapes .....	13
15	Personne à contacter .....	13

# 1 Abréviations

Abréviation	Définition
Adjudicateur	Service émetteur de l'appel d'offres
CA	Critère d'adjudication lié au produit ; l'évaluation porte sur son degré de réalisation
CHF	Code ISO pour le franc suisse
CG	Conditions générales de la Confédération
FKI	Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié (Fachkräfteinitiative)
LMP	Loi fédérale sur les marchés publics (RS 172.056.1)
OMP	Ordonnance sur les marchés publics (RS 172.056.11)
PP	Programme de promotion
Soumissionnaire	Entreprise qui présente une offre suite à l'invitation à soumissionner

## 2 Introduction et but du document

Le présent cahier des charges décrit les objectifs que l'objet du marché doit atteindre. Il règle la procédure et la forme de la remise de l'offre et constitue une référence pour la présente procédure invitant à soumissionner, au même titre que les conditions générales de la Confédération (CG)<sup>1</sup> et la loi fédérale du 16 décembre 1994 sur les marchés publics (LMP)<sup>2</sup> ainsi que l'ordonnance du 11 décembre 1995 sur les marchés publics (OMP)<sup>3</sup>, chapitre 3 (Autres marchés). Cela signifie que la présente procédure n'est pas soumise aux dispositions applicables aux procédures entrant dans le champ d'application de l'accord de l'OMC sur les marchés publics. Aussi les documents constitutifs de la présente invitation à soumissionner n'indiquent-ils pas de voies de droit.

Le présent marché entre dans le champ d'application du chapitre 3 de l'OMP, du fait que sa valeur est inférieure au seuil de 230 000 francs, hors TVA. Il fait l'objet d'une procédure invitant à soumissionner fondée sur l'art. 35 OMP. Au moins trois soumissionnaires sont invités à présenter une offre. Le marché est adjugé au soumissionnaire qui présente l'offre la plus avantageuse économiquement et avec d'une qualité prometteuse.

---

<sup>1</sup> <https://www.beschaffung.admin.ch/bpl/fr/home/auftraege-bund/agb.html>

<sup>2</sup> <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19940432/index.html>

<sup>3</sup> <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950538/index.html>

### 3 Contexte et description de l'objet du marché

#### 3.1 Contexte (situation présente)

Les proches aidants sont indispensables au maintien de soins de qualité dans le système de santé publique. Leur engagement, qui permet aux patients concernés de solliciter moins de prestations professionnelles, est positif à plus d'un titre. En plus de répondre au vœu de la plupart des intéressés, il contribue à atténuer la pénurie de personnel qualifié, déjà perceptible dans le secteur de santé, et freine quelque peu la hausse des coûts dans le secteur de soins de longue durée.

Les proches aidants sont toutefois souvent contraints de réduire leur taux d'activité pour assumer ce surcroît de charges extraprofessionnelles. Le 5 décembre 2014, le Conseil fédéral a donc adopté un « plan d'action de soutien et de décharge en faveur des proches aidants », afin d'assurer de bonnes conditions-cadres aux proches aidants, en leur permettant de mieux concilier leur engagement privé et leur activité professionnelle.

Une meilleure conciliation de l'activité professionnelle et de la prise en charge de proches est aussi l'objectif de l'initiative de la Confédération et des cantons visant à combattre la pénurie de personnel qualifié (FKI). Le 4 mars 2016, le Conseil fédéral a approuvé dans ce contexte le programme de promotion « Offres visant à soutenir et à décharger les proches aidants » (PP Offres visant à décharger les proches aidants), qui s'étend de 2017 à 2020 et vise à renforcer l'effet des mesures du plan d'action.

Le Conseil fédéral a également adopté dans ce cadre le programme de promotion « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé ». L'accent n'y est pas mis sur les proches aidants, mais plutôt sur la formation interprofessionnelle et sur l'exercice de différentes professions, dans une optique d'efficience et de qualité. Comme le présent mandat relève de ces deux programmes de promotion, une adjudication commune semblait logique. La direction opérationnelle est assurée par le PP Offres visant à décharger les proches aidants.

Ces deux programmes s'articulent en deux parties :

Partie 1 : Élaboration des bases de connaissances utiles par la mise au concours de mandats de recherche ;

Partie 2 : Documentation d'exemples de bonnes pratiques pouvant servir de modèle suprarégional.

Le présent appel d'offres concerne le projet de recherche B8 : « Compétences des professionnels dans le domaine sanitaire et social qui sont nécessaires pour le contact avec les proches aidants », soit le mandat 11 du programme de promotion « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé ».

#### 3.2 Documents de référence et aides

Les personnes intéressées peuvent télécharger dans les documents ci-après des informations complètes portant sur la situation actuelle.

Titre	Lien
Rapport du Conseil fédéral sur le soutien aux proches aidants (DE/FR)	<a href="https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/themen/strategie-politik/nationale-gesundheitspolitik/aktionsplan-pflegende-angehoerige.html">https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/themen/strategie-politik/nationale-gesundheitspolitik/aktionsplan-pflegende-angehoerige.html</a> <a href="https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitspolitik/aktionsplan-pflegende-angehoerige.html">https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitspolitik/aktionsplan-pflegende-angehoerige.html</a>
Informations concernant la FKI (DE/FR/IT)	<a href="https://www.wbf.admin.ch/wbf/de/home/themen/fachkraefte.html">https://www.wbf.admin.ch/wbf/de/home/themen/fachkraefte.html</a>

	<a href="https://www.wbf.admin.ch/wbf/fr/home/themen/fachkraefte.html">https://www.wbf.admin.ch/wbf/fr/home/themen/fachkraefte.html</a> <a href="https://www.wbf.admin.ch/wbf/it/home/themen/fachkraefte.html">https://www.wbf.admin.ch/wbf/it/home/themen/fachkraefte.html</a>
Décision du Conseil fédéral relative au programme de promotion (DE/FR/IT)	<a href="https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus.html">https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus.html</a> <a href="https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus.html">https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus.html</a> <a href="https://www.bag.admin.ch/bag/it/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus.html">https://www.bag.admin.ch/bag/it/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus.html</a>
Brochure du programme de promotion « Offres visant à décharger les proches aidants » (DE/FR/IT)	<a href="http://www.bag.admin.ch/fppflegende-angehoerige">http://www.bag.admin.ch/fppflegende-angehoerige</a> <a href="http://www.bag.admin.ch/ppproches-aidants">http://www.bag.admin.ch/ppproches-aidants</a> <a href="http://www.bag.admin.ch/ppcure-ai-cogiunti">http://www.bag.admin.ch/ppcure-ai-cogiunti</a>
Brochure du programme de promotion « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé » (DE/FR/IT)	<a href="http://www.bag.admin.ch/fpinterprof">www.bag.admin.ch/fpinterprof</a> <a href="http://www.bag.admin.ch/ppinterprof">www.bag.admin.ch/ppinterprof</a> <a href="http://www.bag.admin.ch/ppinterprof-it">www.bag.admin.ch/ppinterprof-it</a>
Informations générales sur le concept de « proches aidants » (DE/FR/IT)	<a href="http://www.bag.admin.ch/fppflegende-angehoerige">http://www.bag.admin.ch/fppflegende-angehoerige</a> <a href="http://www.bag.admin.ch/ppproches-aidants">http://www.bag.admin.ch/ppproches-aidants</a> <a href="http://www.bag.admin.ch/ppcure-ai-cogiunti">http://www.bag.admin.ch/ppcure-ai-cogiunti</a>
Projets approuvés dans le cadre du PP « Offres visant à décharger les proches aidants »	Brève description des programmes : B3 : Viabilité financière des offres de soutien et de décharge B4 : Soutien professionnel pour les proches aidants à l'entrée et dans des cas d'urgence B7 : Coordination de l'assistance et des soins à domicile du point de vue des proches aidants
Projets approuvés dans le cadre du PP « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé »	<a href="http://www.bag.admin.ch/fpinterprof">www.bag.admin.ch/fpinterprof</a> > Volet 1 : Recherche
Étude préalable de 2016 sur la formation de base, la formation continue et le perfectionnement spécifiques à la démence (DE)	<a href="https://www.bag.admin.ch/dam/bag/de/dokumente/nat-gesundheitsstrategien/nationale-demenzstrategie/hf-qualitaet/7_1_aus-weiter-fortbildung/vorstudie-demenz-bildung-schlussbericht-2016.pdf.download.pdf/vorstudie-demenz-bildung-schlussbericht-2016.pdf">https://www.bag.admin.ch/dam/bag/de/dokumente/nat-gesundheitsstrategien/nationale-demenzstrategie/hf-qualitaet/7_1_aus-weiter-fortbildung/vorstudie-demenz-bildung-schlussbericht-2016.pdf.download.pdf/vorstudie-demenz-bildung-schlussbericht-2016.pdf</a>

### 3.3 Terminologie

Interprofessionnalité : le présent cahier des charges s'inspire, pour la définition de l'interprofessionnalité, de celle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet dans la brochure du programme (voir annexe 4), disponible sur [www.bag.admin.ch/ppinterprof](http://www.bag.admin.ch/ppinterprof).

Formation de base, formations continue et postgrade : dans le présent cahier des charges, ces trois termes s'entendent selon la loi sur les professions médicales (LPMéd) et la loi sur les professions de la santé (LPSan).

Proches aidants : Les proches aidants interviennent principalement pour le soutien psychologique et social, la tenue du ménage, pour assurer les transports ou effectuer des

tâches administratives. Cette prise en charge vient compléter l'offre des services d'aide et de soins à domicile, des hôpitaux et des EMS. Les proches aidants, tout comme les personnes dont ils ont la charge, traversent des phases critiques et sont souvent en proie à la peur, au doute mais aussi à l'espoir. Les inconnues sont nombreuses et l'évolution de la maladie incertaine.

## 4 Objet, objectifs, utilité et questions au centre du mandat

### Objet du mandat

Les proches aidants sont des acteurs indispensables de notre système de santé, qu'il s'agisse des soins aigus ou de longue durée. La plupart sont régulièrement en contact avec des professionnels du domaine sanitaire et social. Aussi ces derniers ont-ils un rôle-clé à jouer, afin que les proches aidants bénéficient de conseils et d'un soutien sur mesure. Or à l'heure actuelle, le flou règne chez les professionnels du domaine sanitaire et social, d'une part, sur leurs responsabilités et possibilités effectives de soutenir les proches aidants et, d'autre part, sur la manière dont ces professions doivent s'organiser entre elles. Ce mandat va traiter cette lacune.

### Objectifs et utilité

Le présent mandat mis au concours par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) contribuera à la mise en œuvre du domaine d'action 2 : « Qualité des offres de décharge et accès aux prestations » du Plan d'action de soutien et de décharge en faveur des proches aidants de décembre 2014. Il poursuit les objectifs suivants :

Objectifs	Utilité
<p>Pour permettre à l'OFSP de s'acquitter de ses tâches liées à l'interprofessionnalité et à la qualité globale des soins, il convient d'analyser les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ responsabilité des divers professionnels collaborant avec les proches aidants ;</li> <li>▪ profils de compétences des professionnels impliqués ;</li> <li>▪ instruments utilisés (par exemple, évaluation des besoins des proches aidants) ;</li> <li>▪ interfaces et collaboration entre les divers professionnels du domaine sanitaire et social ;</li> <li>▪ comparaison internationale des profils de compétence.</li> </ul>	<p>Les résultats serviront à la division Professions de la santé, au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et à leurs partenaires respectifs à promouvoir des concepts de formation de base, continue ainsi que postgrade axés sur le suivi professionnel des proches aidants. Une bonne collaboration interprofessionnelle entre les professionnels de la santé contribue à la qualité du soutien aux proches aidants.</p>

### Questions au centre du mandat

Les questions auxquelles les participants au présent appel d'offres sont priés de répondre sont les suivantes :

Bloc de questions	Questions de détail
<p>1. Responsabilité des professionnels du domaine sanitaire et social pour le contact avec les proches aidants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quels sont les professionnels du domaine sanitaire et social traitant les demandes des proches aidants ?</li> <li>▪ Quand des proches aidants s'adressent à des professionnels, quelles sont les questions qui les</li> </ul>

		<p>préoccupent ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Combien de temps faut-il consacrer, dans différentes situations, aux contacts avec les proches aidants ?</li> <li>▪ Qui est responsable des proches aidants, aux yeux des différents groupes professionnels ?</li> </ul>
2.	Image que se font les proches aidants des professionnels du domaine sanitaire et social	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vers quels professionnels se tournent les proches aidants ?</li> <li>▪ Qu'attendent les proches aidants des professionnels ?</li> </ul>
3.	Compétences nécessaires aux professionnels pour le contact avec les proches aidants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quelles sont les responsabilités assumées par quel groupe professionnel ?</li> <li>▪ Quelles sont les compétences sociales, professionnelles et méthodologiques nécessaires pour collaborer avec les proches aidants ? Ces compétences sont-elles assurées ?</li> </ul>
4.	Interprofessionnalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quelles sont les interfaces entre les divers (groupes) professionnels et les proches aidants ?</li> <li>▪ Comment se présentent les flux d'informations entre les professionnels et les proches aidants ? Où y a-t-il des difficultés ?</li> <li>▪ Comment se présente la collaboration entre les groupes professionnels impliqués et les proches aidants ? (par exemple : Qui décide ? Qui prend les choses en main et quand ?)</li> <li>▪ Quelles sont les compétences pratiques requises ?</li> <li>▪ Comment les prestations destinées aux proches aidants sont-elles documentées ?</li> <li>▪ Qui les documente et à qui incombe la gestion des cas ?</li> </ul>
5.	Instruments de travail établis et rémunération des prestations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De quels instruments de travail se servent les professionnels pour leurs contacts avec les proches aidants ?</li> <li>▪ Ces instruments ont-ils un ancrage institutionnel ?</li> <li>▪ Comment les prestations fournies sont-elles rémunérées ?</li> </ul>
6.	Mesures à prendre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des lacunes ou des redondances ont-elles été identifiées ?</li> <li>▪ Est-il nécessaire d'intervenir ?</li> <li>▪ Quelles sont les recommandations indiquées ?</li> </ul>

#### Approche méthodologique

Le soumissionnaire est libre d'employer la méthodologie de son choix.

## 5 Prestations

### 5.1 Aperçu des prestations

Les prestations à offrir dans le cadre d'un contrat de prestations sont les suivantes :

1	Réponse scientifique aux questions de recherche du projet
2	Résumé du projet pour le grand public
3	Brève description du projet (résumé)
4	Rapport au mandant
5	Option : présentation des travaux lors d'un ou plusieurs congrès

### 5.2 Prestation de base

N°	Prestation	Produits
1	<b>Brève description du concept de recherche</b> Le soumissionnaire décrit son instrument de recherche / ses hypothèses et ses attentes, ainsi que la recherche empirique (si disponible).	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Bref portrait pour publication sur le site Internet de l'OFSP (max. 1 page ; à remettre au début du mandat)</li></ul>
2	<b>Réponse scientifique à la question de recherche principale ainsi qu'aux questions détaillées</b> Le soumissionnaire répond à la question de recherche principale ainsi qu'aux questions détaillées au moyen d'un rapport scientifique.	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rapport scientifique à l'intention des professionnels de la santé (max. 50 à 70 pages)</li></ul>
3	<b>Résumé du rapport à l'intention du grand public</b> Le soumissionnaire résume les résultats de façon à les rendre accessibles à un large public.	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Résumé facilement compréhensible des principales réponses du rapport (max. 5 pages)</li></ul>
4	<b>Participation à des séances</b> Le soumissionnaire participe à deux réunions techniques env. par année avec l'adjudicateur à Berne-Liebefeld.	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Séance de lancement</li><li>▪ Discussions d'étape (y c. rapports de situation)</li><li>▪ Rapports intermédiaires (max. 20 pages par rapport)</li></ul>

### 5.3 Options

5	<b>Présentation des travaux lors d'un ou de plusieurs congrès</b> Le soumissionnaire présente sa recherche ainsi que les résultats (intermédiaires) à l'occasion d'un ou de plusieurs congrès organisés par l'OFSP	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Groupe-cible du congrès : professionnels de la formation et praticiens dans le domaine de la santé</li></ul>
---	---	--

L'OFSP signale dès que possible aux soumissionnaires, mais au plus tard trois mois à l'avance, quand il fera usage de cette option.

## 6 Durée du mandat

Le mandat débute au deuxième trimestre 2018, et sa durée est limitée à max. 18 mois.

## 7 Coûts à inclure dans le prix et conditions de paiement

### 7.1 Coûts à inclure dans le prix

Les prix doivent être indiqués en francs suisses (CHF), TVA comprise. Le prix hors TVA devra notamment inclure les frais d'assurance, les frais divers, les cotisations sociales, etc. Les sous-traitants et leurs prestations, avec les coûts qui s'ensuivent, doivent être indiqués et inclus dans le total.

### 7.2 Conditions de paiement

Le montant net, augmenté de la TVA, des factures établies correctement et envoyées par voie électronique, est payé en CHF dans un délai de 30 jours à compter de leur réception. Vous trouverez de plus amples informations concernant la facturation électronique sur le site Internet suivant : <http://www.e-rechnung.admin.ch/f/index.php>.

Le paiement s'effectue en tranches, et dépend de la réalisation des étapes conformément au tableau ci-dessous. Seuls les coûts effectifs sont pris en charge (paiement du solde contre décompte final avec pièces justificatives).

### 7.3 Rémunération prévue pour les offres/la présentation

Aucune rémunération n'est versée.

### 7.4 Validité de l'offre

90 jours à partir de la date limite de dépôt de l'offre.

## 8 Exigences et critères d'évaluation

Les soumissionnaires ont de bonnes connaissances des divers groupes professionnels. Ils sont invités à présenter la manière dont ils entendent répondre aux questions de recherche mentionnées ci-dessus. Ils sont priés d'accepter, dans leur offre, les conditions générales (CG) de la Confédération relatives à l'achat de services (état de septembre 2016 :

<https://www.beschaffung.admin.ch/bpl/fr/home/auftraege-bund/agb.html>).

Une équipe d'évaluation, formée de membres de l'administration et d'un membre du comité consultatif de chacun des deux programmes de promotion, compare les offres reçues. Elles sont évaluées selon les critères ci-après, avec la pondération indiquée.

### 8.1 Critères d'évaluation

	Critères	Points
1	<b>Adéquation des prestations</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le mandat est bien compris.</li><li>▪ La méthodologie proposée permet de répondre aux questions soulevées.</li><li>▪ L'évaluation des données et l'analyse des résultats portent sur les prestations.</li><li>▪ Les produits sont précisés conformément au mandat.</li></ul>	30 points
2	<b>Prix (coûts)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le rapport qualité-prix est adéquat dans l'ensemble.</li></ul>	30 points
3	<b>Calendrier</b>	10 points

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le calendrier est réaliste.</li> </ul>	
4	<p><b>Critères se rapportant aux soumissionnaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le soumissionnaire dispose du personnel nécessaire à l'exécution du mandat.</li> <li>▪ Le soumissionnaire justifie des qualifications professionnelles et méthodologiques exigées par le mandat.</li> <li>▪ Le soumissionnaire justifie des compétences linguistiques DE/FR/IT requises par le mandat.</li> <li>▪ L'organisation de projet est clairement précisée.</li> </ul>	20 points
5	<p><b>Présentation des soumissionnaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La présentation orale présente une plus-value par rapport à l'offre écrite.</li> <li>▪ Le soumissionnaire réagit de manière convaincante aux questions et précise les points ouverts de façon compréhensible.</li> </ul>	10 points
	<b>Total</b>	<b>100 points</b>

## 8.2 Attribution des points

La notation des critères 1 à 5 obéit à la règle suivante :

Critère rempli	Critère en partie rempli	Critère non rempli
maximum de points	moitié des points	zéro point

## 9 Présentation des soumissionnaires

### 9.1 Informations de base

La présentation des soumissionnaires a lieu dans les locaux de l'OFSP à Berne-Liebefeld, qui sont équipés d'un vidéoprojecteur (*beamer*), de prises électriques et d'un tableau (*flipchart*). Le jury comprend quatre à sept personnes, à savoir des employés de l'administration responsables des dossiers « Proches aidants » et « Interprofessionnalité », et probablement un membre à chaque fois du comité consultatif des deux programmes de promotion. La présentation et la discussion peuvent se dérouler en allemand ou en français, au choix.

### 9.2 Déroulement de la présentation des soumissionnaires

La présentation devra traiter dans l'ordre les points suivants :

N°	Contenu	Durée en minutes
1	Brèves présentations* (entreprise, le cas échéant sous-traitants et personnes présentes)	5'
2	Présentation par le soumissionnaire	15'
3	Séance de questions	20'
4	Prise de congé*	5'

N°	Contenu	Durée en minutes
	<b>Total</b>	<b>45'</b>

\*ne fait pas partie de l'évaluation

Le soumissionnaire a le devoir et la responsabilité de respecter, dans sa présentation, le temps prévu pour le point 2, en veillant à aborder tous les critères exposés au point 9.2. Pour le reste, il peut traiter le point 2 comme il l'entend.

Le point 3 doit permettre aux participants de poser des questions complémentaires ou des questions de compréhension concrètes.

### 9.3 Exigences liées à la présentation par les soumissionnaires

Le soumissionnaire traitera de manière compréhensible, dans sa présentation, les points suivants :

- a) Brève présentation du soumissionnaire
- b) Méthodologie de recherche
- c) Approche concrète visant à répondre à la question principale sur la recherche et aux questions détaillées
- d) Exécution des tâches dans le calendrier prévu
- e) Réponse aux questions du mandant.

### 9.4 Évaluation de la présentation

La présentation des soumissionnaires (point 2), ainsi que leurs réponses aux questions (point 3) sont notées individuellement par les membres du comité d'évaluation, selon les règles exposées aux points 8.1 et 9.2. Le comité discute et consolide ses appréciations individuelles après les présentations.

## 10 Exigences liées à la structure et au contenu de l'offre

### 10.1 Généralités

Pour garantir une évaluation équitable et rapide, le soumissionnaire élaborera son offre selon la structure ci-après.

### 10.2 Structure de l'offre

1	Brève présentation du soumissionnaire
2	Présentation des collaborateurs prévus : liste indiquant les nom et prénom avec un bref profil (max. ½ page) de chaque collaborateur sous forme de tableau
3	Description de l'organisation de projet prévue
5	Esquisse de projet/concept : les prestations proposées et les différentes étapes doivent être décrites clairement et sans équivoque.
6	Calendrier détaillé avec les étapes : joindre un plan de mise en œuvre.
7	Estimation des coûts (y c. la TVA et l'ensemble des autres coûts)
8	Durée de validité : l'offre doit être valable au moins 90 jours à compter du délai de soumission.

## 11 Langue des documents d'appel d'offres et langue des offres

L'appel d'offres est lancé en allemand et en français. Les offres peuvent être soumises en français ou en allemand.

## 12 Sous-traitance

La sous-traitance est admise. Si le soumissionnaire fait appel à des sous-traitants pour l'exécution des prestations, il assume la responsabilité générale du projet. Il indique les noms et les rôles de tous ses sous-traitants.

## 13 Publication des résultats

Des parties du mandat et le rapport final seront publiés sur le site de l'OFSP.

L'OFSP décide de la date de la publication. La question de la propriété intellectuelle et du droit d'utilisation est réglée dans le contrat de prestations et dans les conditions générales de la Confédération, d'où proviennent les extraits suivants.

- Extraits d'un contrat de prestations :
  - Propriété intellectuelle
- Selon le point 11 des conditions générales (CG) de la Confédération relatives à l'achat de services.
  - Tous les produits définis dans le cadre du présent contrat, qu'ils soient déjà disponibles ou à venir, que le mandataire les ait obtenus seul ou avec l'aide de tiers, sont automatiquement transmis au mandant au moment de leur disponibilité, avec les droits de protection y afférents, notamment le droit d'auteur et tous les droits de la propriété industrielle. Le mandant se réserve le droit de publier en priorité les produits complets ou partiels de l'évaluation.
  - Droits d'utilisation
- Tous les produits du mandat sont la propriété du mandant, selon le point 11.1 des conditions générales.
- À la fin de la phase d'évaluation, le mandant peut accorder, sur demande écrite, des droits d'utilisation.

## 14 Calendrier / étapes

Calendrier	Description de l'activité
mercredi 18 avril 2018	Invitation à déposer une offre
mercredi 2 mai 2018	Signaler son intérêt par courriel à <a href="mailto:pflegende.angehoerige@bag.admin.ch">pflegende.angehoerige@bag.admin.ch</a>
jeudi 31 mai 2018	Remise des offres par courriel à <a href="mailto:pflegende.angehoerige@bag.admin.ch">pflegende.angehoerige@bag.admin.ch</a>
mercredi 13 juin 2018	Invitation à effectuer une présentation
demi-journée, du 15 au 21 juin 2018	Présentation du soumissionnaire
vendredi 22 juin 2018	Décision et attribution du mandat
juillet 2018 (à définir)	Séance de lancement

## 15 Personne à contacter

Office fédéral de la santé publique OFSP  
Dr Regula Rička  
Schwarzenburgstrasse 157  
3003 Berne  
+41 58 462 63 79  
[regula.ricka@bag.admin.ch](mailto:regula.ricka@bag.admin.ch)  
[pflegende.angehoerige@bag.admin.ch](mailto:pflegende.angehoerige@bag.admin.ch)